

AR Prefecture

016-200050094-20230913-DEL2023130908-DE
Reçu le 29/09/2023

**COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS
SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023**

Séance n°6 du 13 septembre 2023

Délibération n°DEL2023091308

Objet : Label Territoires Engagés
pour la Nature (TEN)

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 26
Nombre d'excusés : 8 dont 2 avec
pouvoir
Nombre d'absents : 6

Le 13 septembre 2023 à 18h00, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle des fêtes de Chenon le 8 septembre 2023, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. CROIZARD Christian.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Étaient présents : M. AGUESSEAU Norbert – M. BEAU Jacques – M. CROIZARD Christian (pouvoir de M. COMBAUD Renaud) – M. DANÈDE Laurent – M. HENTRY Jimmy - Mme LAMAZIÈRE Véronique - Mme MARCELIN Céline - M. PANTIER Jean-Marie - M. RAINETEAU Jean - Mme ROCHE Nadine – Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc – M. ZULIAN Jean-Louis.

Étaient excusés : M. COMBAUD Renaud (pouvoir à M. CROIZARD Christian) - M. DE LUSTRAC Jean-Marc – Mme FOURÉ Brigitte - Mme GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie.

Étaient absents : M. GUYON Jean-Guy - Mme MANDIN Frédérique - M. VIDAL Laurent.

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Étaient présents : M. BARRET Pascal – Mme BELGHALI Lucile - M. CORNUAUD Eric – Mme DELAHAYE-GABRIEL Pascale - Mme DELMOND Laurence – M. DUPUIS José - M. GEOFFROY Fabrice – M. JOBIT Jean-François (pouvoir de M. BASTIER Thierry) - Mme MOREAU Carole - M. POINSET Cyril - Mme ROLLIN Lydie - M. THOMAS Hubert – VIEYRES-TEILLET Huguette.

Étaient excusés : M. BASTIER Thierry (pouvoir à M. JOBIT Jean-François) - Mme M. SEGUINAR Claudy - M. THOMAS Jean-Claude.

Étaient absents : Mme BASTIER Nina - M. MATHIEU Xavier – M. MICHAUD Arnaud - M. POUX Pierre.

LABEL TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE (TEN)

Le Président informe les élu/es que l'État, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité (OFB) propose aux collectivités et notamment depuis 2023 aux PETR et PAYS qui mènent une stratégie politique autour des enjeux environnementaux, d'avoir une reconnaissance nationale et régionale au travers du label « Territoires Engagés pour la Nature ».

Il précise que ce label est une opportunité pour notre collectivité de bénéficier de plusieurs avantages :

- Avoir une visibilité à l'échelle nationale et régionale, dans le cadre d'évènements ou d'une communication globale,
- Avoir accès au club des « engagés pour la nature » afin de profiter des retours d'expériences des collectivités TEN,
- Valoriser et donner du crédit aux politiques environnementales du territoire, sensibiliser et communiquer auprès des citoyens,

AR Prefecture

016-200050094-20230913-DEL2023130908-DE
Reçu le 29/09/2023

- Bénéficiaire d'un accompagnement de l'ARB pour la recherche de financement, le montage et le suivi des projets,
- Renforcer et développer les connaissances (enjeux, réglementation) et les compétences sur la biodiversité via un accès à des données nationales et régionales, des formations, etc.,
- Profiter d'un réseau et bénéficier d'événements.

En devenant Territoire Engagé pour la Nature, la biodiversité s'inscrit au cœur des politiques publiques, elle donne une feuille de route pour s'impliquer dans la préservation et la reconquête de celle-ci.

Il rappelle les conditions d'engagement :

- Délai de dépôt de la candidature : fin septembre 2023 (un dépôt partiel est possible dans un premier temps),
- Label attribué pour 3 ans et renouvelable pour 3 ans,
- Structures éligibles : collectivités dont les PETR

Il explique qu'il s'agira d'élaborer un diagnostic et une stratégie concertée, de joindre un questionnaire de candidature et d'élaborer un plan d'action comprenant entre 3 et 6 actions, à réaliser dans les trois prochaines années.

Il souligne cependant que la candidature au dispositif ne conditionne pas obligatoirement l'octroi de financements mais devrait être facilitatrice pour la recherche de financements.

Il rappelle que cette démarche s'inscrit parfaitement dans les actions engagées depuis de nombreuses années par le PETR et les collectivités du territoire, que le PETR a déposé en juillet dernier auprès de la Région NA son plan d'action pour 5 ans dans le cadre de l'AMI territoire vert et bleu et que cette candidature s'appuiera fortement sur l'AMI (diagnostics, cartographies, concertations et stratégies, éléments déjà réalisés) et les 3 à 6 actions choisies seront issues de la stratégie AMI.

Ayant pris connaissance de l'ensemble du projet et après en avoir délibéré, les élu/es du comité syndical par 28 VOIX POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION :

- **APPROUVENT** que le PETR du Pays du Ruffécois dépose une candidature au label « Territoires Engagés pour la Nature »,
- **AUTORISENT** le président à signer tout document se révélant nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE

